



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question au Gouvernement n° 1725

Texte de la question

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Ferrand, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Michel Ferrand. Madame la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, lors de la conférence nationale du handicap du 10 juin 2008, le Président de la République a présenté le pacte national pour l'emploi des personnes handicapées, qui vise à atteindre un taux d'emploi de 6 % de personnes handicapées tant dans le secteur privé que dans la fonction publique.

Ce pacte repose sur des engagements réciproques de l'État et des employeurs. Le premier s'engage à mieux accompagner les personnes handicapées dans leur parcours d'accès à l'emploi et à faciliter leur recrutement, tandis que les seconds s'engagent sur des plans pluriannuels ambitieux d'embauche et de maintien dans l'emploi de ces personnes.

Les engagements pris par l'État ont été tenus, puisque désormais un bilan professionnel est systématiquement effectué pour les demandeurs de l'allocation adulte handicapé, que des efforts de formation accrus ont été réalisés et que la limite d'âge pour l'accès à l'apprentissage a été supprimée, tout comme la condition d'un an d'inactivité pour obtenir l'allocation adulte handicapé.

Un député du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Tout va bien !

M. Jean-Michel Ferrand. Au moins, tout va mieux qu'à l'époque où vous étiez aux affaires ! (*" Très juste ! " sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Jean Glavany. Et le chômage ?

M. Jean-Michel Ferrand. Quant aux employeurs, quels progrès ont-ils réalisés en matière d'emploi des personnes handicapées, non seulement dans le secteur privé mais aussi dans la fonction publique, qui se doit d'être exemplaire dans ce domaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité. Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité*. Reconnaissons-le, monsieur le député, le taux de chômage des personnes handicapées est encore beaucoup trop élevé, puisqu'il s'élève à 19,3 %. Cependant, 40 % des entreprises ont passé le seuil de 6 %. Quant à la fonction publique, elle a fait un effort considérable en atteignant le taux de 4,4 %. Cela dit, nous devons intensifier nos efforts. C'est pourquoi M. Darcos et moi-même avons présenté au Conseil des ministres la création du comité interministériel du handicap. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il nous donnera plus de force pour agir et mieux coordonner nos politiques, qui doivent être interministérielles et transversales.

Pour répondre à cette attente, nous devons relever deux défis.

Le premier est celui de la formation des personnes handicapées, dont 83 % ont un niveau inférieur ou équivalent au BEP. Il faut par conséquent aider, par l'intermédiaire des familles, les jeunes en situation de handicap à mieux se former et à ne pas s'autocensurer. Avec M. Chatel et Mme Péresse, nous allons travailler au service des jeunes et de leurs familles, d'abord à l'école, puis pour mieux les orienter notamment vers l'université.

Le second défi à relever vise à maintenir dans l'emploi les personnes devenues handicapées à la suite d'un accident de la vie. Les moyens alloués à l'AGEFIPH nous permettront de relever le défi essentiel que représente le seuil de 6 %. Mais il faut aller plus loin. Certaines grandes entreprises ont montré l'exemple : chez Michelin,

par exemple, le taux de personnes handicapées atteint 7 %. Nous avons réuni les entreprises du CAC 40, qui sont de véritables vitrines. Elles nous permettront de mettre en oeuvre des politiques efficaces. En outre, parce qu'elles sont les fleurons de notre économie, elles seront des locomotives pour les personnes handicapées qui doivent trouver un emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Ferrand](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1725

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 novembre 2009